
Secrétaire administratif des affaires sanitaires et sociales ext

Métier

- Secteurs d'activité

Les secrétaires administratifs, se voient confier l'instruction de dossiers et la préparation de décisions. Ils doivent à ces occasions appliquer les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Leurs attributions sont variables selon le service d'affectation. Ils peuvent exercer des tâches de rédaction, de comptabilité mais aussi participer à des tâches d'organisation et de contrôle ainsi que d'encadrement. Ces fonctions comportent donc une certaine part de responsabilité.

- Diplôme reconnu

- Conditions de travail

Les secrétaires administratifs des affaires sanitaires et sociales sont affectées, dans les services déconcentrés du ministère chargé de la santé, de la protection sociale et de l'action sociale.

Ils occupent un poste dans une direction régionale des affaires sanitaires et sociales ou dans une direction départementale des affaires sanitaires et sociales. Ces directions sont situées au chef lieu de la région ou du département. Exceptionnellement, certains de leurs bureaux peuvent être installés dans une autre localité.

- Perspectives de carrière

Le corps des secrétaires administratifs des affaires sanitaires et sociales comprend trois grades, secrétaire administratif de classe normale, secrétaire administratif de classe supérieure et secrétaire administratif de classe exceptionnelle.

- Qualités requises

- Conditions d'accès

Ce concours est ouvert aux candidats ressortissant d'un Etat membre de la communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen et titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme équivalent.

- Formation conseillée

Etudium vous aide à réussir votre concours :

- Délai de réception de votre test d'évaluation : 24h par mail et 48h par courrier postal
- Délai de correction : 3 jours par mail et une semaine par courrier postal. Chaque correction est effectuée par un expert du cadre d'emploi.
- Durée de formation : parcours de formation établi dès votre inscription en fonction de votre date de concours
- Garantie d'un programme personnalisé en fonction de votre niveau
- Suivi pédagogique assuré par des experts.